



Droit d'un propriétaire en liquidation judiciaire

Par **proscene**, le **01/12/2009** à **18:04**

Bonjour,

dans une zone industrielle, à côté de nos locaux, un propriétaire a déposé le bilan de sa SCI. Son terrain a été saisi et mis en vente par un cabinet mandaté. Le terrain jouxtant le notre, nous avons fait une proposition à l'amiable qui a été refusée. Le terrain fut donc mis en liquidation aux enchères. Celles ci n'ont pas abouties et la vente fut repoussée sin die. Hier, un de nos locataires nous appelle: la mairie se serait "entendue" avec le propriétaire pour autoriser une communauté des gens du voyage à s'installer provisoirement sur le terrain. Question 1: Le propriétaire n'étant plus propriétaire comment peut-il donner une autorisation quelconque à la mairie (ou à quelqu'un d'autre) pour s'installer sur le terrain? Question 2: Notre locataire, qui vient de prendre possession des locaux, menace de partir si les gens du voyage s'installent sur le terrain voisin. Quels sont les recours possibles?